

Évaluation et recommandations

La performance économique demeure remarquable...

L'économie de la Nouvelle-Zélande a continué de croître à un rythme soutenu : l'an dernier, l'expansion s'est établie à un peu moins de 4½ pour cent, portant à 3¾ pour cent le taux moyen annuel de croissance depuis la récession des années 90. Plus important encore, depuis 2000 la hausse du PIB réel par personne dépasse la moyenne mobile sur dix ans de l'OCDE, si bien que le pays est en bonne voie pour atteindre l'objectif de long terme du gouvernement, à savoir revenir dans la moitié supérieure du classement de l'OCDE pour le PIB par habitant, position que la Nouvelle-Zélande a perdue depuis le début des années 80. C'est là un résultat mérité après les vastes réformes macroéconomiques et structurelles mises en œuvre ces vingt dernières années. L'augmentation de la production a résulté principalement d'un allongement de la durée du travail; la croissance tendancielle de la productivité de la main-d'œuvre s'est également améliorée depuis le milieu des années 90, mais elle reste inférieure d'environ ½ point de pourcentage par an à la valeur médiane de la zone OCDE. La Nouvelle-Zélande est aussi parvenue à réduire la dette publique nette de près de 60 points de PIB depuis 1992.

... même si l'économie connaît actuellement de fortes contraintes de capacité

L'emploi affichant une très vive expansion tandis que la marge de ressources inutilisées a été épuisée, l'économie tourne à plein régime : le taux de chômage n'atteint pas 4 %, les pénuries de main-d'œuvre sont courantes et la hausse des salaires et des prix s'accélère. La Banque de réserve a relevé les taux d'intérêt à court terme officiels de 1¾ point depuis le début de 2004, et les conditions financières ont été durcies : si les taux longs n'ont que faiblement augmenté, compte tenu de la crédibilité de la Banque, le taux de change s'est encore apprécié de 6½ pour cent depuis le début de l'année dernière. Au total, le rythme de l'activité devrait se modérer dans le courant de l'année, l'économie retrouvant un sentier de croissance plus durable. Les perspectives à moyen terme demeurent encourageantes – une croissance conforme au potentiel estimé pour le reste de la décennie serait comprise entre 3¼ et 3½ pour cent par an. Si ces prévisions se réalisent, la Nouvelle-Zélande serait bien partie pour atteindre l'objectif gouvernemental mentionné plus haut.

Les principales tâches à accomplir impliquent un ajustement précis du cadre de la politique économique en vue d'accélérer la hausse du niveau de vie

Il s'agit maintenant de tirer profit de cette grande réussite économique pour accélérer l'amélioration du niveau de vie de tous les Néo-Zélandais. Dans ce contexte, les décideurs publics ont à relever trois grands défis :

- *Le principal impératif est d'intensifier la croissance de la productivité*, car celle-ci deviendra un moteur plus déterminant de l'expansion. Bien entendu, aucun gouvernement n'est capable de générer lui-même des gains de productivité; au mieux, il peut détecter et supprimer les obstacles à la croissance et créer un cadre économique dans lequel les entreprises et les individus peuvent s'épanouir. En dépit des vastes réformes déjà entreprises, il subsiste quelques segments dans lesquels des améliorations seraient possibles, notamment en ce qui concerne la concurrence sur les marchés de produits, la fiscalité des entreprises, l'utilisation du réseau routier, les marchés du travail, l'innovation et la formation de capital humain.
- *Le second défi consiste à stimuler l'activité des groupes encore sous-représentés sur le marché du travail*. Il s'agit tout d'abord des mères avec enfants à charge : celles qui souhaitent travailler se heurtent à une série de contre-incitations. Par ailleurs, on compte encore près de 300 000 Néo-Zélandais d'âge actif (y compris des parents isolés) qui vivent de diverses prestations de revenu, et beaucoup d'entre eux ne subissent guère de pressions et ne reçoivent qu'une aide minimale pour passer du statut d'allocataire à celui de travailleur.
- *Le troisième défi est de continuer à gérer les finances publiques avec prudence et efficacité* et de se garder de dissiper les gains engrangés durant la décennie écoulée à la faveur d'un assainissement spectaculaire des finances publiques. La prudence budgétaire est de mise, compte tenu du vieillissement démographique et d'autres pressions futures sur les dépenses, tandis que les crédits publics doivent être alloués plus efficacement aux secteurs les plus prioritaires, pour une rentabilité maximale.

La concurrence sur les marchés de produits est un important stimulant des gains de productivité

Dans l'ensemble, les marchés de produits fonctionnent de façon satisfaisante, surtout si l'on considère les contraintes auxquelles se heurte un petit pays isolé sur le plan géographique. De fait, la Nouvelle-Zélande a montré la voie en déréglementant un éventail de secteurs auparavant abrités de la concurrence, et elle dispose de lois et d'institutions bien conçues qui forment un cadre robuste pour soutenir la concurrence et promouvoir l'efficacité. Minimiser les obstacles à l'entrée s'est avéré particulièrement important pour favoriser la concurrence en refrénant les pratiques anticoncurrentielles. En même temps, il est logique de permettre aux entreprises exposées à la concurrence internationale d'améliorer leur productivité en se regroupant, aussi la Commission du commerce applique un critère du gain de bien-être total pour évaluer les fusions et acquisitions. Cette formule prend aussi en considération les gains d'efficacité dynamiques. La Commission a récemment annoncé des programmes de clémence et de coopération; ses nouveaux

pouvoirs d'ordonner de « cesser et de s'abstenir » sont tout à fait indiqués et devraient désormais être activement employés pour combattre les ententes et les monopoles. Plus généralement, la Commission gagnerait en efficacité si elle était autorisée à échanger des renseignements et à coopérer sur les questions d'application avec les autorités compétentes des autres pays.

Dans le secteur de l'électricité, il faut clarifier d'urgence la réglementation pour que les investissements puissent aller de l'avant

Le principal secteur où la concurrence ne joue pas de façon satisfaisante est celui de l'électricité, qui a subi une série de bouleversements ces dernières années. D'importantes capacités nouvelles de production seront nécessaires pour faire en sorte que l'offre couvre la demande future attendue et pour remplacer la production actuellement tributaire du gaz de Maui, qui sera bientôt épuisé. Mais des incertitudes liées à la réglementation et à d'autres facteurs ont contrarié les plans d'investissements nouveaux en compliquant le choix des solutions les plus efficaces par rapport à leur coût parmi divers projets possibles qui utiliseraient un éventail de sources d'énergie différentes, notamment le charbon, l'éolien, l'hydraulique ou le gaz naturel liquéfié. L'annonce récente du niveau de la taxe sur le carbone a supprimé une source d'inquiétude majeure, mais il faudra en dissiper d'autres avant que les investisseurs ne se décident à mettre en route des projets. En 2003, le gouvernement a renoncé à une approche douce de la régulation et a mis en place la Commission de l'électricité, qui a pour mission de surveiller la production et les marchés dans ce secteur. La Commission est également chargée d'élaborer un processus de décision et une méthodologie de tarification pour améliorer le réseau de transport, de garantir la sécurité des approvisionnements, de stimuler la participation du segment de la demande sur le marché de gros et de veiller à la protection des consommateurs. Il lui faut, le plus rapidement possible, spécifier clairement comment elle s'attaquera à ces questions et comment elle résoudra les divergences éventuelles avec le ministre de l'Énergie. Pour sa part, le gouvernement doit veiller à ce que les modifications prévues de la loi sur la gestion des ressources réduisent effectivement le risque de retards importants dans l'approbation des projets, sans pour autant que les considérations environnementales soient négligées. Il doit aussi accélérer le réexamen en cours des droits sur l'eau et s'assurer qu'un mécanisme optimal est adopté pour répartir l'eau entre toutes ces utilisations concurrentes.

Le transport de l'énergie doit être soigneusement réglementé

Le transport de l'énergie – électricité ou gaz – implique des monopoles naturels. En 1998, pour promouvoir la concurrence sur le marché de détail de l'électricité, les autorités ont contraint les compagnies locales de distribution de se défaire de leurs activités de détail. Mais la plupart de celles-ci ont été cédées aux producteurs, d'où une intégration verticale qui freine l'entrée de nouveaux détaillants ou producteurs et/ou le développement d'un marché efficace des contrats à terme. Une analyse plus poussée de l'impact des fournisseurs verticalement intégrés sur la concurrence s'avère nécessaire, et il faut évaluer avec soin les coûts et avantages d'un démantèlement de ces entreprises. S'agissant du

réseau de gaz naturel, pour minimiser les coûts de transport il conviendrait de lever les restrictions à l'accès aux gazoducs et de mettre en place des règles favorisant le développement d'un marché de gros parmi les fournisseurs de gaz. En outre, un système de surveillance avec seuils de prix similaire à celui en vigueur dans le réseau d'électricité aurait moins d'effets de distorsion et offrirait aux producteurs plus de souplesse que le dispositif actuel de contrôle direct des prix, tout en instaurant des garde-fous contre tout abus de pouvoir de monopole.

La plupart des autres secteurs fonctionnent bien, mais quelques-uns ont besoin d'un ajustement

Pour le reste, la concurrence joue à plein dans de nombreux secteurs, notamment le commerce de détail, la banque, la radiodiffusion et les services de transport de voyageurs et de marchandises. Mais des améliorations pourraient être apportées dans d'autres secteurs. Les prix élevés dans certains segments de marché des *télécommunications* dénotent un besoin de réguler les redevances de terminaison d'appel, mais il sera important de minimiser les incertitudes et les distorsions que pourrait engendrer cette réglementation. L'accès à l'Internet haut débit deviendrait plus attractif si l'obligation de service public (dispositif « Kiwi share ») était redéfinie de façon à supprimer la distorsion de prix en faveur de l'accès à Internet par ligne commutée qui résulte de la gratuité des appels locaux pour les ménages. En outre, étant donné la tendance à une plus forte intervention de l'État dans les activités marchandes depuis le début de la décennie, une reprise de la *privatisation*, surtout dans les secteurs potentiellement concurrentiels, induirait probablement d'importants gains d'efficacité statique et dynamique. À l'inverse, on observe une vive concurrence parmi les *producteurs agricoles*, qui ne reçoivent pratiquement aucune aide publique, à la différence de leurs concurrents dans la plupart des autres pays de l'OCDE : un dénouement heureux du cycle de Doha renforcerait considérablement leur compétitivité sur les marchés mondiaux.

Des mesures à l'égard des distorsions fiscales affectant l'investissement et le financement amélioreraient les incitations à renforcer l'intensité capitalistique

Bien que la Nouvelle-Zélande ait enregistré une vive hausse de la formation de capital, la main-d'œuvre se faisant plus rare tandis que le coût d'utilisation du capital a baissé, les règles fiscales faussent les décisions d'investissement et affectent le flux de financement en direction des entreprises de telle manière qu'il peut en résulter une contraction du stock de capital total et un dosage sous-optimal des actifs fixes. Une grande partie des investissements dans le pays sont financés directement ou indirectement à partir de l'étranger, ce qui permet aux entreprises d'obtenir des fonds pour un coût plus modéré, mais ces flux peuvent être contrariés par le régime fiscal appliqué à certains investisseurs en portefeuille étrangers. Cela a conduit certains observateurs à préconiser une baisse des taux d'imposition des sociétés, mais étant donné le système d'imputation, il en résulterait d'autres distorsions entre les versements de dividendes et les bénéfices non distribués. Il vaudrait mieux s'attaquer au problème à l'aide d'une méthode plus directe appliquée uniquement aux investisseurs étrangers. Une seconde distorsion vient de ce que les plus-

values sur actions ne sont généralement pas imposées, hormis celles des fonds communs de placement activement gérés. Cette disposition a pour effet de réduire le flux des fonds acheminés à l'aide de ces instruments, qui sont souvent la source de capitaux la plus appropriée pour l'expansion des entreprises. La suppression de cette distorsion devrait induire une meilleure adéquation entre la préférence pour le risque des épargnants et les besoins de financement des entreprises. Une troisième distorsion tient à l'écart entre les déductions d'amortissement à des fins fiscales et les taux d'amortissement économique : la formule actuelle amortit trop lentement les biens à courte durée de vie (notamment les TIC), et trop rapidement les biens à durée de vie longue (notamment les bâtiments et les installations fixes). En adoptant pour les équipements et les logiciels une formule qui reflète plus fidèlement la dépréciation économique, on obtiendrait à la fois un dosage plus efficient des investissements dans les entreprises et une diffusion plus rapide dans l'économie du progrès technique incorporé au capital de haute technologie.

Une meilleure tarification induirait une utilisation plus efficiente du réseau routier existant et garantirait la pertinence des nouveaux projets

Les investissements destinés à moderniser le réseau routier national ont donné lieu à un débat nourri et prolongé, surtout du fait de la congestion dans les régions d'Auckland et, dans une moindre mesure, de Wellington. Une attitude prudente est de mise, car une extension de l'infrastructure n'entraîne pas automatiquement des gains de productivité, d'autant que les entreprises sont alors moins incitées à chercher d'autres moyens de surmonter les goulets d'étranglement, surtout si les usagers n'ont pas à supporter les coûts marginaux d'utilisation de la route. De fait, si le système actuel de redevances et de taxes était plus étroitement aligné sur l'utilisation effective de la route et prévoyait une redevance de congestion, il permettrait de s'assurer dans une certaine mesure que les investissements additionnels dans le réseau routier soient justifiés d'un point de vue économique. Par conséquent, un ensemble plus rationnel de mécanismes de tarification routière devrait être mis en place dès que possible, et de préférence avant que ne soient pris des engagements de financement majeurs. La loi sur la gestion des transports terrestres (2003) formalise le cadre des investissements dans l'infrastructure routière; elle autorise les partenariats public-privé ainsi que les péages sur les nouvelles routes. L'orientation générale de cette législation – mise en place des mécanismes de marché et recours à l'expertise du secteur privé – est tout à fait opportune. Mais les règles sont sans doute excessivement rigoureuses, puisqu'elles excluent de fait la possibilité d'accorder des concessions d'exploitation et d'entretien, le péage virtuel étant acquitté par l'État et non par l'utilisateur. À la faveur d'un assouplissement du dispositif, ces concessions pourraient générer des gains d'efficacité sur des segments où l'application effective d'un péage n'est pas une option envisageable, et notamment dans certaines parties du réseau existant.

Les marchés du travail doivent rester flexibles pour permettre aux entreprises de s'ajuster rapidement à l'évolution de la conjoncture

Le marché du travail néo-zélandais est l'un des plus dynamiques de la zone OCDE. Cependant, les modifications apportées l'an dernier à la loi sur les relations d'emploi et à

la loi sur les congés réduit la flexibilité du marché du travail et alourdit les coûts de main-d'œuvre, même s'il est trop tôt pour évaluer l'ampleur du recul, d'autant plus que certains aspects devront sans doute être clarifiés devant les tribunaux. Ainsi, la récente décision judiciaire obligeant l'université d'Auckland d'envisager à nouveau des négociations multi-employeurs crée un précédent susceptible d'aider les syndicats à faire pression pour des accords de ce type. En outre, les conséquences pour la mobilité de l'emploi n'apparaîtront sans doute pleinement que lorsque l'économie sera confrontée à un choc économique nécessitant un ajustement substantiel. Entre-temps, la situation devrait être suivie avec attention, et le gouvernement devrait se tenir prêt à prendre des mesures correctrices s'il apparaît que cette législation commence à compromettre sérieusement ses objectifs généraux de croissance. En tout état de cause, les effets potentiellement dommageables d'un renforcement de la protection de l'emploi sur les perspectives professionnelles des groupes marginaux de travailleurs pourraient être atténués par la mise en place d'une période d'essai initiale durant laquelle l'employeur serait exempté des procédures pour licenciement abusif. Au demeurant, les employeurs seraient peut-être plus enclins à embaucher des travailleurs âgés si les restrictions visant les contrats à durée déterminée étaient assouplies.

Les politiques d'innovation pourraient être simplifiées et gagner en cohérence

Le *Cadre pour la croissance et l'innovation* mis en place par le gouvernement souligne l'importance accordée au renforcement de l'innovation, qui joue un rôle clé dans l'expansion des productions que le pays peut assurer avec les intrants dont il dispose. Dans son ensemble, cette stratégie apparaît bien conçue, et le taux d'innovation parmi les entreprises – pour autant qu'il puisse être mesuré – est comparable au niveau observé dans l'UE, même si les dépenses de R-D des entreprises sont bien inférieures à la moyenne OCDE. Dans le système fiscal, l'écart entre les déductions d'amortissement des biens d'équipement et la dépréciation économique s'applique aussi aux actifs fixes utilisés pour la R-D, ce qui peut décourager cette activité à la marge : une approche plus neutre serait appropriée. Pour soutenir l'innovation privée, le gouvernement a opté pour un large éventail d'aides et de subventions : celles-ci pourraient être simplifiées, mieux coordonnées et soigneusement évaluées de façon à améliorer la cohérence des mesures et à minimiser le risque de chevauchement des programmes. Les politiques d'innovation gagneraient aussi à une intégration plus étroite avec les politiques d'éducation, d'immigration et du marché du travail, ce qui améliorerait la capacité du secteur privé d'assimiler les savoirs nouveaux. En même temps, une collaboration plus intense entre les universités et les entreprises privées pourrait accélérer la diffusion et l'application commerciale de la R-D sur fonds publics et viendrait compléter l'orientation déjà plus commerciale des Instituts de recherche publics.

Il convient de recentrer les services d'enseignement pour une valorisation plus efficace du capital humain national

Le capital humain joue un rôle important dans la croissance de la productivité, non seulement en termes de compétences spécifiques mais aussi parce qu'une main-d'œuvre

bien formée est plus adaptable et peut assimiler plus rapidement des équipements et des processus nouveaux. Cependant, l'expansion très rapide de l'enseignement postsecondaire – l'an dernier, les effectifs de résidents en Nouvelle-Zélande étaient en hausse de 35 % par rapport à 1999 – reflète une prolifération de cours qui sont de qualité médiocre et/ou qui portent sur des matières peu pertinentes d'un point de vue professionnel. Le gouvernement a désormais mis en place un ensemble d'instruments destinés à allouer les fonds publics aux secteurs prioritaires, et il a récemment indiqué son souhait de voir les financements supprimés pour les cours non pertinents. Il reste à voir si ces réformes pourront entraîner le changement de cap dont le secteur a besoin, mais si elles échouent, il faudra envisager une restructuration plus radicale des incitations en faveur des prestataires et des élèves.

*Le financement de l'accueil des enfants
et de l'enseignement préscolaire devrait
permettre une utilisation optimale
de ressources pédagogiques limitées*

À l'autre extrémité du processus éducatif, la décision de financer un accès gratuit à l'éducation préscolaire pour les enfants de 3 et 4 ans durant 20 heures par semaine d'ici à 2007 représente un progrès important dans la mesure où cela contribuera à donner des bases pédagogiques plus robustes à tous les enfants néo-zélandais. Mais il ne s'agit pas là d'une prestation de droit : pour bénéficier de la subvention à 100 %, les parents devront trouver une place dans un établissement associatif. Il serait beaucoup plus facile de dégager un nombre de places suffisant si ces financements étaient étendus aux prestataires privés à but lucratif. Par ailleurs, pour une meilleure utilisation de ressources pédagogiques limitées, il conviendrait de réajuster les taux de financement par enfant afin d'inciter les centres d'accueil à prévoir pour ces 20 heures hebdomadaires des sessions concentrées dirigées par des enseignants, ces activités étant organisées séparément des autres services fournis sur le même site. Cela donnerait une expérience préscolaire plus intense aux enfants plus âgés, tout en permettant d'offrir des services de garde de qualité, mais plus flexibles et moins coûteux, au-delà des 20 premières heures et pour les enfants les plus jeunes. Il faut ajuster les taux de subvention de tous les services de garde pour réduire le risque de voir les enfants de familles aisées recevoir des subventions plus élevées pour des services améliorés s'étalant sur la journée entière, tandis que les enfants d'âge préscolaire défavorisés n'auront droit qu'à des prestations de qualité inférieure même pour leurs 20 premières heures hebdomadaires, parce que les centres d'accueil qu'ils fréquentent éprouvent plus de difficultés à attirer des enseignants.

*Afin d'accroître l'utilisation de main-d'œuvre,
il faut atténuer les contre-incitations à travailler*

Un accroissement de l'utilisation de main-d'œuvre peut aussi contribuer à la hausse du niveau de vie. Bien que la durée annuelle du travail soit relativement élevée en Nouvelle-Zélande, certaines personnes se heurtent à des obstacles particuliers pour entrer dans la population active. D'autres travaillent à temps partiel mais préféreraient accroître leur temps de travail. Les familles avec enfants à charge dont les deux parents aimeraient travailler peuvent en être dissuadés parce que les services de garde de qualité pour les

enfants de moins de 5 ans et l'accueil après l'école pour les enfants plus âgés sont difficiles à trouver et onéreux, en dépit des subventions que le gouvernement verse déjà et de l'augmentation prévue des crédits pour les enfants de 3 et 4 ans. Avec une meilleure prise en charge des frais de garde, il deviendrait financièrement plus intéressant pour les membres des familles de faire le nombre d'heures de travail qu'ils souhaitent. Ce dispositif renforcerait les liens des femmes avec le marché du travail et leur permettrait de préserver et d'accroître leur capital humain, ce qui stimulerait les gains de productivité dans l'ensemble de l'économie.

Le programme Working for Families renferme des incitations contradictoires à l'égard du travail

Le programme *Working for Families* lancé par le gouvernement en 2004 prévoit un accroissement notable des transferts aux familles à revenu faible ou moyen au cours des deux prochaines années. La nouvelle prestation liée à l'exercice d'un emploi permettra aux bénéficiaires de toucher un revenu marchand plus élevé avant que leurs prestations ne soient réduites, ce qui incitera davantage certains allocataires de l'aide sociale à chercher du travail. Mais ce programme élargit aussi l'éventail des revenus pour lesquels les aides seront retirées, et accroît ainsi le nombre des familles où une augmentation du temps de travail n'est plus intéressante en raison du niveau très élevé des taux effectifs marginaux d'imposition. Cela risque de pénaliser spécialement les deuxièmes apporteurs potentiels de revenu, qui sont pour la plupart des femmes, et d'aggraver par conséquent les disparités économiques entre sexes. D'autres modalités d'aide aux familles n'auraient pas ces effets dommageables sur les incitations à travailler et contribueraient davantage à améliorer le niveau de vie; il conviendrait de les examiner de plus près. Parmi les solutions envisageables, on pourrait modifier la structure de financement au profit d'un allègement plus généralisé des frais de garde des parents qui travaillent, ou bien inclure un revenu imputé pour le conjoint au foyer dans le critère de ressources des ménages utilisé pour déterminer les aides familiales, ce qui améliorerait aussi l'équité horizontale.

Les réformes conçues pour aider les individus à passer de l'état d'allocataire à celui de travailleur sont tout à fait opportunes

À partir de 2007, le gouvernement compte remplacer l'éventail des prestations d'aide au revenu (chômage, parent isolé, maladie, invalidité, etc.) par une nouvelle prestation de base unique. Elle se fondera sur un jeu unique de critères applicables à tous les bénéficiaires en âge de travailler et mettra davantage l'accent sur des stratégies individualisées et efficaces de retour à l'emploi pour les allocataires. À titre d'exemple, les titulaires actuels de prestations de maladie ou d'invalidité bénéficieront de services accrus d'assistance pratique et de réadaptation pour minimiser leurs handicaps. Le dispositif offrira aussi une importante occasion de renforcer les obligations de disponibilité pour un emploi, en particulier pour les parents seuls qui perçoivent l'allocation de parent isolé alors que leurs enfants vont à l'école. Cela donnerait plus de force au message du gouvernement selon lequel il importe, pour le bien-être à long terme des enfants, que leurs parents exercent une activité rémunérée, en particulier parce que cela se traduit par une réduction de la pauvreté des enfants. Toutefois, pour que la nouvelle stratégie soit couronnée de succès,

l'administration chargée des prestations sociales doit améliorer sensiblement sa capacité de gestion des dossiers et appliquer clairement le principe des « obligations mutuelles », selon lequel toutes les catégories d'allocataires s'exposent à des sanctions effectives en cas de non-conformité.

De nouvelles initiatives de dépenses publiques ou des réductions d'impôts supplémentaires ne sont pas souhaitables avant que la situation budgétaire à long terme ne soit clarifiée

Alors que la Nouvelle-Zélande a affiché des performances budgétaires remarquables ces dernières années, les budgets 2004 et 2005 impliquent une contraction sensible de l'excédent global de l'administration centrale une fois exclus les effets transitoires du cycle économique. À terme, et selon les prévisions officielles, les dépenses devraient croître d'environ 2 points de PIB au cours des cinq prochaines années. À plus longue échéance, le pays ne manquera pas de connaître une poussée des dépenses due au vieillissement démographique et éprouvera des difficultés pour freiner l'expansion de la couverture et des coûts des soins de santé. Dans ce contexte, les réformes inscrites dans la loi modificative relative aux finances publiques adoptée en décembre dernier se révèlent utiles, car elles appliquent plus de rigueur et de transparence aux évaluations de la situation à moyen et long terme. De fait, il serait regrettable que des initiatives substantielles en matière de dépenses et de fiscalité qui réduiraient durablement l'excédent soient adoptées avant que la viabilité finale des finances publiques ne soit vérifiée lors de la présentation, l'année prochaine, de la première déclaration officielle sur les perspectives budgétaires à long terme.

Une hiérarchisation plus efficace des dépenses publiques s'impose

Une croissance économique vigoureuse et des recettes fiscales dynamiques ont permis au gouvernement d'allouer une part croissante des ressources budgétaires aux secteurs de l'éducation et de la santé et de prendre des initiatives nouvelles comme le programme *Working for Families*. Mais les autorités n'ont guère réussi à compenser ces augmentations en élaguant les programmes de dépenses peu prioritaires. Un processus d'examen continu et bien conçu permet d'identifier et de réduire les programmes qui ne contribuent pas assez à compenser les pertes sèches associées aux impôts requis pour les financer. L'approche de la gestion par les résultats, conçue pour lier les dépenses publiques aux résultats souhaités, est désormais inscrite dans la législation, mais elle reste très ambitieuse et il faudra des compétences et de la volonté pour la mener à bien. En même temps, les autorités doivent veiller à ce que cette importance accrue donnée aux résultats ne remette pas en cause le contrôle et l'obligation de rendre des comptes.

*Une accélération des gains de productivité
dans le secteur public implique
des investissements dans les systèmes
d'information et des incitations plus claires
en faveur des gestionnaires*

Dans les secteurs de l'éducation et de la santé, l'information sur les résultats est encore fragmentaire. Par conséquent, il est difficile de déterminer dans quelle mesure les différents segments des secteurs sont productifs et assurent une optimisation des dépenses, et plus malaisé encore d'évaluer si les crédits supplémentaires qui leur ont été alloués ont induit un accroissement proportionnel des services rendus. Un investissement substantiel dans les systèmes d'information s'impose pour combler cette lacune et permettre de suivre la croissance de la productivité dans le temps. Dans le secteur de l'éducation, un système national de tests appliqués aux enfants au début et à la fin de chaque année scolaire produirait une estimation de la valeur ajoutée des études durant l'année considérée et pourrait aussi générer des données utiles pour compléter les recherches factuelles en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement. Dans le secteur de la santé, les problèmes techniques de mesure sont plus complexes, mais pas insurmontables, surtout si l'on considère les initiatives parallèles prises dans d'autres pays de l'OCDE et la rationalisation déjà amorcée de la collecte de données dans l'ensemble du secteur. Par ailleurs, le gouvernement devrait envisager de prendre de nouvelles mesures pour inciter davantage les gestionnaires du secteur de la santé à rechercher et réaliser des gains d'efficience.

Table des matières

Résumé	8
Évaluation et recommandations	11
Chapitre 1. Principaux enjeux : consolider la réussite économique	23
La situation macroéconomique actuelle	29
Premier enjeu : renforcer la croissance de la productivité	34
Deuxième enjeu : améliorer l'utilisation de la main-d'œuvre	41
Troisième enjeu : gérer les finances publiques de manière plus efficiente	46
Quelques remarques finales	47
Notes	48
Bibliographie	49
Annexe 1.A1. Progrès des réformes structurelles	51
Chapitre 2. Concurrence sur les marchés de produits et performance économique	61
Quelques indicateurs de la vigueur de la concurrence	62
Le droit de la concurrence et sa mise en œuvre	65
Politiques réglementaires au niveau sectoriel	68
Conclusion et priorités pour l'action des pouvoirs publics	86
Notes	87
Bibliographie	89
Annexe 2.A1. État de la concurrence et progrès des réformes dans certains secteurs	93
Chapitre 3. Améliorer le cadre économique afin de renforcer la croissance de la productivité	99
Renforcement de l'intensité capitalistique	100
Investir dans l'infrastructure de transport routier	104
Préserver la flexibilité du marché du travail	107
Améliorer l'efficacité de la politique de l'innovation	111
Conclusion et priorités d'action	117
Notes	118
Bibliographie	121
Chapitre 4. Capital humain et utilisation de la main-d'œuvre	123
Accroître le capital humain	125
Accroître l'utilisation de la main-d'œuvre	134
Conclusions et priorités	144
Notes	145
Bibliographie	146

Chapitre 5. Améliorer les finances publiques	149
Assurer la soutenabilité budgétaire	150
Ajuster les dépenses publiques aux priorités	154
Améliorer la productivité dans le secteur public	157
Conclusions et actions prioritaires	160
Notes	161
Bibliographie	163

• • •

Encadrés

1.1. Mesures du progrès économique et social	26
1.2. Mesurer la croissance de la productivité	34
1.3. Les liens avec le marché du travail et l'indépendance économique des femmes dans la perspective du cycle de vie.	42
2.1. La concurrence dans une petite économie ouverte et éloignée : quelques problèmes	63
2.2. Vue d'ensemble du secteur de l'électricité	70
2.3. Le régime des droits d'eau	72
2.4. L'accord « Kiwi share »	76
2.5. Propriété publique dans certaines branches d'activité	81
3.1. Coûts du transport routier et redevances	105
3.2. Employment Relations Act et protection de l'emploi	108
4.1. L'enseignement supérieur en Nouvelle-Zélande	126
4.2. Les subventions pour l'accueil et l'éducation de la petite enfance	132
4.3. L'aide aux familles et le programme <i>Working for Families</i>	138
4.4. Transformer l'incapacité en capacité dans les pays de l'OCDE	143
5.1. Gestion budgétaire responsable, stratégie budgétaire et situation budgétaire à long terme	154
5.2. Éléments clés de l'intégration réussie des résultats dans le système budgétaire ..	158

Tableaux

1.1. Prévisions économiques à moyen terme	33
1.2. Caractéristiques essentielles de l'innovation dans le secteur des entreprises	38
1.3. Qualifications et revenus tout au long de la vie	39
1.4. Structures d'emploi effective et préférée au sein des familles	41
1.5. Garanties de ressources : principales prestations	44
3.1. Part des coûts totaux des transports terrestres imputée aux utilisateurs	106
3.2. Indicateurs des résultats en matière d'innovation	112
4.1. Inscriptions dans l'enseignement supérieur	125
4.2. Niveau maximal de l'acquis en fin de scolarité	130
4.3. Taux de subventionnement horaire par enfant pour l'accueil et l'éducation de la petite enfance	132
4.4. Effectifs et nombre d'heures d'accueil dans les établissements d'accueil et d'éducation de la petite enfance	133
4.5. Coût de la garde des enfants pour un couple	136
5.1. Bilan de l'administration centrale	151

Graphiques

1.1.	Performance économique dans une perspective internationale	24
1.2.	Croissance de la productivité tendancielle	25
1.3.	PIB réel par habitant	28
1.4.	Situations relatives des pays en termes de PIB réel par habitant	29
1.5.	Taux de pauvreté de différentes catégories de ménages	30
1.6.	Facteurs sous-jacents aux récentes évolutions macroéconomiques	31
1.7.	Inflation et taux d'intérêt	32
1.8.	Capacité d'ajustement du marché du travail	36
1.9.	Taux d'investissement des entreprises	36
1.10.	Évolution du niveau de formation	39
1.11.	Nombre hebdomadaire d'heures travaillées par les hommes et les femmes en Nouvelle-Zélande	41
1.12.	Situation au regard de l'emploi selon le niveau de formation	43
1.13.	Dépenses et recettes publiques en pourcentage du PIB	46
2.1.	Indicateurs de la concurrence	64
2.2.	Restrictions de l'IDE	66
2.3.	Intensité d'énergie	69
2.4.	Prix des télécommunications dans les pays de l'OCDE	77
2.5.	Abonnés à l'Internet haut débit pour 100 habitants	78
2.6.	Marchés publics	82
2.7.	Soutien à l'agriculture	85
2.8.	Droits de douane	86
2.A1.1.	Indice de restrictivité dans le secteur des transports	93
2.A1.2.	Restrictions intérieures dans les professions libérales	95
2.A1.3.	Réglementation de la distribution de détail dans les pays de l'OCDE	96
3.1.	Part des TIC dans l'investissement	102
3.2.	Taux marginaux supérieurs d'imposition des revenus de dividendes	103
3.3.	Protection de l'emploi	109
3.4.	Dépenses de R-D	111
3.5.	Dispositifs de collaboration ou de coopération	113
3.6.	Traitement fiscal de la R-D	115
4.1.	Taux d'achèvement des études dans l'enseignement supérieur	127
4.2.	Variance de la performance des élèves en mathématiques	129
4.3.	L'emploi des mères	135
4.4.	Taux marginaux effectifs d'imposition (TMEI) applicables lors du passage d'un régime de prestations à une activité rémunérée	139
4.5.	Taux marginaux effectifs d'imposition (TMEI) pour les éventuels deuxièmes apporteurs de revenu	140
4.6.	Bénéficiaires de prestations sociales d'âge actif	142
5.1.	Solde des administrations publiques corrigé des fluctuations conjoncturelles	151
5.2.	Solde primaire des administrations publiques corrigé des fluctuations conjoncturelles	152
5.3.	Dépenses de l'État, par finalité	155
5.4.	Performance : dispositif d'optimisation de la dépense	159

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques de la Nouvelle-Zélande ont été évaluées par le Comité le 9 juin 2005. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 21 juin 2005.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Deborah Roseveare et Annabelle Mourougane sous la direction de Peter Jarrett.

L'Étude précédente de la Nouvelle-Zélande a été publiée en janvier 2004.

STATISTIQUES DE BASE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

LE PAYS

Superficie totale (en milliers de km ²)	268.0	Population urbaine ¹ , pourcentage du total (juin 2004)	78.0
Ensemble des terres arables et occupées par des pâturages, en pourcentage du total, 2003	51.3	Population des principales agglomérations (juin 2004, 1 000 personnes)	
		Auckland	1 223.3
		Wellington	367.6
		Christchurch	363.8

LA POPULATION

Population résidente, décembre 2004 (en milliers)	4 062.4	Population civile occupée, 2004 (en milliers)	2 017.1
Densité au km ²	15.2	dont :	
		Agriculture, sylviculture et pêche	151.7
		Industries manufacturières	293.3
		Commerce (gros et détail)	453.5
		Éducation, santé et services fournis à la collectivité	341.4

LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT

Composition de l'actuel Parlement :			
Parti travailliste	51	Gouvernement actuel : Parti travailliste Prochaine élection générale : septembre 2005	
Parti national	27		
New Zealand First	13		
ACT New Zealand	9		
Parti des Verts	9		
United Future	8		
Progressive Coalition	2		
Maori	1		

LA PRODUCTION (2004)

Produit intérieur brut (millions de dollars néo-zélandais)	146 237	PIB par habitant (dollars néo-zélandais)	36 007
--	---------	--	--------

LE COMMERCE EXTÉRIEUR (2004)

Principales exportations (pourcentage du total) :		Principales importations (pourcentage du total) :	
Produits laitiers	17.9	Machines et matériel de transport	42.5
Viandes et abats	14.9	Biens manufacturés	18.0
Bois et papier	11.5	Minéraux, produits chimiques, matières plastiques	25.3
Machines et équipements	7.4	dont :	
		Combustibles minéraux, lubrifiants, etc.	10.3

LA MONNAIE

Unité monétaire : le dollar néo-zélandais		Unité monétaire par dollar des États-Unis, moyenne journalière	
		Année 2004	1.5090
		Mai 2005	1.3914

1. Population des 30 agglomérations principales et secondaires.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: New Zealand 2005

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-nzl-2005-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Évaluation et recommandations », dans *OECD Economic Surveys: New Zealand 2005*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-nzl-2005-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.